



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

réforme des retraites

Question au Gouvernement n° 2520

Texte de la question

RÉFORME DES RETRAITES

M. le président. La parole est à Mme Nathalie Elimas.

Mme Nathalie Elimas. Monsieur le Premier ministre, le projet de réforme des retraites est guidé par trois grands principes.

Le premier est l'universalité, en demandant à chacun de prendre une part juste à cet outil de solidarité nationale.

Le deuxième est l'équité, puisqu'il prend en considération les périodes de maternité, la pénibilité et les difficultés que chacun est amené à rencontrer au cours d'une carrière.

Le dernier est la responsabilité : le nouvel équilibre budgétaire permet de sauver notre système par répartition, pilier du modèle social français, qu'il nous faut léguer aux générations futures.

Le MODEM tient à rappeler son entier soutien à cette réforme, lui dont le président défend depuis des années le principe d'une retraite à points, qui prenne mieux en considération les spécificités de chaque métier et de chaque parcours.

Pour y parvenir, nous devons être particulièrement attentifs aux mesures concernant les familles – aspect auquel notre groupe est très attaché.

M. David Habib. Il est attaché à tout !

Mme Nathalie Elimas. Aujourd'hui, les femmes perçoivent une retraite inférieure de 42 % en moyenne à celle des hommes, à cause notamment des effets de l'arrivée des enfants et de leur éducation. Il est fondamental qu'avec le projet de réforme nous fassions le nécessaire pour résorber ces inégalités.

C'est le sens notamment des dispositions visant à majorer les droits acquis dès le premier enfant, à attribuer des points dès le premier jour du congé maternité, ou à garantir un niveau de vie constant au conjoint survivant grâce à la pension de réversion.

Néanmoins, certaines associations familiales nous ont fait part d'interrogations restées en suspens concernant les modalités d'application de ces mesures ; elles demandent que la concertation soit poursuivie.

Pouvez-vous les rassurer quant à la volonté farouche du Gouvernement de consolider les droits familiaux, et nous assurer que les discussions avec ces associations perdureront ? (*Applaudissements sur les bancs des*

groupes MODEM et LaREM.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Plusieurs députés du groupe LR . Et des retraites !

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Merci d'évoquer les femmes et les familles. Nous savons en effet que les femmes sont les grandes perdantes du système actuel...

Mme Mathilde Panot. Et de la réforme !

Mme Agnès Buzyn, ministre . – et peu de gens les défendent.

La retraite moyenne des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes, alors que la différence de salaire est de 23 %. Nous prévoyons, c'est vrai, une réforme favorable aux femmes, ainsi qu'aux familles.

Mme Nathalie Elimas. Très bien !

Mme Marine Le Pen. Et de les faire bosser jusqu'à 64 ans !

Mme Agnès Buzyn, ministre. La retraite des femmes sera majorée de 5 % pour chaque enfant, dès le premier enfant : une augmentation de 5 % pour le premier enfant, de 5 % pour le deuxième, de 7 % pour le troisième, et ainsi de suite.

M. Thibault Bazin. C'est déjà le cas !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Les congés maternité et parentaux donneront droit à des points, qui viendront augmenter le montant des pensions de retraite des femmes.

Concernant celles qui décident d'élever leurs enfants, nous avons entendu les revendications des associations familiales : nous maintenons l'assurance vieillesse des parents au foyer, leur permettant d'avoir droit à une pension de retraite.

M. Sébastien Chenu. Et la pension de réversion ?

Mme Agnès Buzyn, ministre . Nous proposons un système unifié de pension de réversion, alors qu'actuellement treize régimes existent. Les veuves et les veufs seront ainsi protégés, puisque 70 % des revenus du couple seront garantis.

Pour conclure, parce que les femmes sont concernées, je veux mettre l'accent sur l'annulation de la décote qui conduit aujourd'hui 20 % des femmes à travailler jusqu'à 67 ans. Dans le système futur, elles ne connaîtront plus de décote après l'âge d'équilibre.

Telles sont les dispositions relatives aux femmes et aux familles – nous sommes évidemment prêts à en discuter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Elimas](#)

Circonscription : Val-d'Oise (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2520

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 décembre 2019](#)